

6

RAPPORTS
ET
ANNEXES
DES
GROUPES DE
TRAVAIL

**pour une politique ambitieuse des pouvoirs publics
en faveur des musiques actuelles**

Mise en place par Catherine Trautmann, ministre de la Culture, afin d'élaborer des propositions pour une politique cohérente et ambitieuse, la Commission nationale des musiques actuelles est née d'une très forte attente de l'ensemble des acteurs de ce secteur: artistes, musiciens, fédérations associatives, professionnels de la formation, de l'édition, du spectacle vivant, du disque ou des médias. Leur mobilisation impose des réponses concertées... et urgentes. Le public en guette aussi les signes tangibles.

Bien sûr, les pouvoirs publics, et l'État au premier chef, ne sont pas restés inactifs jusqu'à aujourd'hui. Mais par le biais de mesures plus conjoncturelles et successives que cohérentes. Faute d'avoir réellement pris la mesure d'enjeux proprement culturels. Et par défaut d'une vraie vision d'ensemble.

Un rééquilibrage s'impose.

Les musiques actuelles, ce sont le jazz, le rock, la chanson, les variétés, les musiques traditionnelles, le hip hop, la techno... et toutes les musiques émergentes et les formes d'expression qui s'en rapprochent par leur mode d'élaboration et de diffusion. C'est dire que leur parcours jalonne la vie artistique en France depuis l'âge de la photographie pour certaines, du cinéma et de la radio pour d'autres, de la télévision pour la plupart et de Internet pour les plus récentes.. A-t-on autant attendu pour intervenir efficacement dans ces différents secteurs ? On imagine le désastre !

Il est donc plus que temps de se donner les moyens élémentaires de leur développement. C'est une urgence. Culturelle. Économique. Sociale. Citoyenne.

Si ces musiques interpellent les politiques culturelles, c'est d'abord et avant tout parce qu'elles constituent un fait artistique et culturel majeur de ce siècle et dans l'amarce du suivant. À l'instar d'autres formes d'expression artistique, elles témoignent de l'évolution des mentalités et des sensibilités de la population. Leur ancrage populaire est fondamental. L'impact de leur diffusion et de leurs pratiques, leur créativité en font une culture «de plein droit».

Les chiffres (28 millions d'heures de répétition pour l'année 1997 ; 3 milliards de francs investis dans la seule pratique amateur ; un chiffre d'affaire des industries musicales qui «pèse» plus que celui du cinéma...) traduisent la réalité d'une économie active. Ils ont longtemps perverti l'idée que l'État se faisait de son intervention dans le secteur. Car, indépendamment de leurs enjeux économiques et sociaux considérables, les musiques actuelles constituent un secteur artistique à part entière. Les valeurs humanistes en constituent un axe central : développement de la sensibilité, de la créativité, de la mémoire, mise en valeur de la subjectivité, de la différence.

À cet égard, la recherche de la signature personnelle ou de l'empreinte collective, le processus d'appropriation sont des actes manifestes. L'expression artistique y prend fréquemment la forme d'un engagement individuel dans le cadre d'une pratique collective. Il s'agit donc tout à la fois de développer l'autonomie d'expression et un cadre d'insertion dans la cité. Ce n'est donc pas un hasard si le brassage social, comme l'expression des cultures minoritaires ou l'éclosion de nouvelles esthétiques sont le quotidien dont se nourrissent ces musiques.

pour une politique ambitieuse des pouvoirs publics en faveur des musiques actuelles

Pour autant, elles ne sauraient se réduire à une «actualité» jaillie d'on ne sait quelle génération spontanée. Si elles sont en plein dans leur temps, c'est qu'elles se souviennent : les musiques actuelles produisent et enrichissent les éléments d'un patrimoine en perpétuel mouvement. Elles fonctionnent à partir d'une mémoire «active». C'est dans l'actualisation permanente de leurs racines et dans le respect de leur différence que se fonde et s'enrichit la notion d'identité culturelle.

L'insuffisance et la maladresse passées des pouvoirs publics vis-à-vis des musiques actuelles et plus précisément de leurs enjeux artistiques et culturels, nous conduisent à proposer un rééquilibrage résolu. Nous étions orphelins d'une politique, nous appelons une volonté forte autour d'une idée simple, celle de la garantie du pluralisme artistique qui passe par le pluralisme économique qui le met en œuvre. En cela, l'État peut et doit jouer un rôle moteur. Dans l'éducation et la formation, dans la diffusion, dans l'accès à la professionnalisation, dans la régulation du champ industriel, dans l'audiovisuel, dans la distribution et à l'exportation.

Dans le secteur public, ce rééquilibrage a pour ambition de traiter enfin ces musiques avec le même intérêt, la même connaissance, les mêmes exigences - et donc des budgets comparables - que les autres formes artistiques. Cette «égalité de traitement» devra notamment permettre de garantir les moyens d'émergence de la «culture de tous» sans réduire le droit légitime de la «culture pour tous».

Un second rééquilibrage devra s'opérer pour que les musiques actuelles ne relèvent pas de la seule logique libérale du secteur marchand. Au-delà de l'application résolue des textes déjà existants pour limiter les effets de position dominante, il s'agit de définir des règles et de créer les conditions d'une existence complémentaire ou autonome entre secteurs public et privé, industriel et indépendant, associatif et institutionnel.

L'ensemble de cette politique doit être partagée par l'État et les collectivités territoriales avec des moyens accrus. L'aménagement du territoire constitue un moyen pour garantir un développement local cohérent mais aussi l'égalité des chances, le droit à l'initiative et une action déterminée en direction des publics.

En matière d'éducation et de formation, l'ampleur des pratiques de musiques actuelles doit placer en première ligne la notion de leur accompagnement. La mise en place d'un dispositif d'éducation artistique ouvert s'attachera à développer les actions de diagnostic et d'orientation.

La responsabilité publique consiste enfin à protéger et à favoriser l'épanouissement des phénomènes émergents, ceux où la prise de risque est la plus vive, où l'acte de création est fondateur et où l'équilibre économique s'avère le plus fragile. Il lui revient également de veiller à la garantie d'expression des cultures minoritaires comme à l'éclosion des nouvelles esthétiques.

Au-delà du rééquilibrage préalable, c'est donc un véritable élan qui est attendu, un signal politique fort, bousculant tous les conservatismes et identifié comme pleinement constitutif d'une politique culturelle digne de ce nom.